

ARRETE DU MAIRE
N° 2025- 345

POLICE MUNICIPALE
Tél : 04.90.90.17.00
Réf. : CD/JMB

**DEMANDE D'AUTORISATION
D'OUVRIER UN DÉBIT DE BOISSONS
TEMPORAIRE**

Débit de boissons 3^{ème} groupe

Monsieur le Maire,

Je soussigné DIJON CHRISTOPHE PRESIDENT DU CLUB TAURIN
DE LA CRAU

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)

l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à LA CRAU PK FARINETTE GAILLARDET

A l'occasion de : LA FÊTE DE LA SAINT OMER

Du 19/9/25 de 17h à 21h ; 20/9/25 de 11h à 19h ; 22/9/25 de 17h à 21h ; 23/9/25 de 17h à 21h.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 15 septembre 2025
Signature :



ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,

Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,

Vu art L.3334 – 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),

Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance

n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de entreprises et des professionnels,

Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(1)

M. DIJON Christophe, Président du Club Taurin

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3^{ème} groupe

du 19/09/25 de 17h à 21h ; le 20/09/25 de 11h à 19h ; le 22/09/2025 de 17h à 21h ; le 23/09/25 de 17h à 21h

A l'occasion de la Fête de la St Omer - La Crau - Parking Farinette Gaillardet

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

PUBLIÉ LE

17 SEP. 2025

Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS

Fait à Châteaurenard, le 16 SEP. 2025
L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité
Eric CHAUVET

